



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

20310-F

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Distr. LIMITEE

PPD.247(SPEC.)  
12 juillet 1993

Original: FRANCAIS

---



## R A P P O R T

Première réunion de suivi  
sur la mise en oeuvre  
du Programme sous-régional  
de la deuxième DDIA  
pour l'Afrique de l'Ouest\*

Abidjan, Côte d'Ivoire,  
14 - 18 juin 1993

---

\* Ce document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

## INTRODUCTION

1. La première réunion sous-régionale de suivi sur la mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en coopération avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Gouvernement ivoirien, s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 14 au 18 juin 1993.

2. La réunion a été organisée à la demande de la dixième Conférence des Ministres africains de l'industrie, afin d'examiner le Programme de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest et d'élaborer un plan stratégique d'exécution comportant une série intégrée de mesures et de dispositions en vue d'une mise en oeuvre échelonnée au cours de la Décennie.

### I. PARTICIPATION

3. Les pays ci-après étaient représentés à la réunion par des délégués provenant à la fois des secteurs public et privé: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra-Léone et Togo.

4. Les représentants des organisations sous-régionales inter-gouvernementales et du secteur privé suivantes participaient également à la réunion: Autorité du Liptako-Gourma (ALG), Centre régional africain de conception et de fabrication technique (CRACFT/ARCEDEM), Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), Centre régional africain de technologie (CRAT), Fédération des associations industrielles de l'Afrique de l'Ouest (FAIAO), Fonds de la CEDEAO, Union de la rivière Mano (MRU) et Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS).

5. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Banque africaine de développement (BAD) étaient également représentées.

6. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale ainsi que le Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de la CEA (MULPOC) étaient représentés.

7. La liste des participants figure en annexe 1.

### II. Point I de l'ordre du jour: OUVERTURE DE LA REUNION

8. Le premier discours a été prononcé par Mr. Mundeke Kapepula, Coordonnateur du Groupe de coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique à l'ONUDI. Celui-ci a, dans son allocution, présenté au Gouvernement ivoirien, au nom du Directeur général de l'ONUDI, Mr. Mauricio de Maria y Campos, ses sincères remerciements pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation de l'ONUDI et à tous les participants depuis leur arrivée en Côte d'Ivoire.

9. Il a remercié plus particulièrement le Ministre de l'industrie et du commerce pour avoir marqué son accord au nom du Gouvernement ivoirien pour la tenue à Abidjan de la première réunion sous-régionale consacrée au suivi de la mise en oeuvre du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest et dont les travaux étaient placés sous le patronage du Premier Ministre.

10. Il a rappelé que la réunion se tenait à l'aube de la nouvelle période de la DDIA couvrant les années 1993 à 2002 et au lendemain de la onzième Conférence des Ministres africains de l'industrie (CAMI) qui avait eu lieu en République de Maurice du 31 mai au 3 juin 1993. La Conférence avait adopté des résolutions et des mesures concrètes telles que résumées dans ce qui est connu désormais comme la Déclaration de Maurice sur le redressement et le développement industriels accélérés de l'Afrique dans le contexte de la deuxième DDIA.

11. Il a souligné que le monde et en particulier l'Afrique connaissaient des bouleversements économiques, politiques et sociaux de fin de siècle et de millénaire sans précédent. Il a mis en exergue dans le cadre des efforts d'industrialisation des pays africains, les implications des changements fondamentaux qui se sont opérés dans le monde et ceux en cours en Afrique. Il a mentionné notamment la création dans le monde de grands ensembles économiques, à savoir le renforcement de la construction de l'Europe, la mise en place de la zone de libre échange d'Amérique du Nord et la création de la zone commerciale Asie-pacifique. L'une des principales conséquences de ces bouleversements était le fait que les capitaux qui jadis pouvaient prendre le chemin de l'Afrique étaient détournés vers d'autres destinations, surtout vers l'Asie du Sud-Est. Ce qui était vrai des capitaux productifs l'était également de l'assistance technique.

12. Il a noté que de leur côté, les pays africains confrontés à de très sérieux problèmes économiques s'étaient lancés dans des programmes d'ajustement structurel et que la plupart des bailleurs de fonds conditionnaient leur intervention à un accord avec le groupe Fonds monétaire/Banque mondiale sur de tels programmes. Ces derniers, bien qu'appliqués au niveau national ne manquaient pas d'influencer les efforts tendant à l'intégration économique sous-régionale et régionale en Afrique.

13. Il a souligné que ces problèmes étaient constamment au centre des préoccupations de l'ONUDI et avaient été pris en compte pour l'élaboration de la documentation pour la réunion. Le choix des thèmes proposés à la réunion avait été le fruit d'une collaboration étroite entre l'ONUDI, la CEDEAO et la CEA. Les analyses et les réflexions contenues dans le document de travail de la réunion s'étaient largement inspirées des travaux du projet PNUD/CEA "Assistance à la CEDEAO pour renforcer la coopération économique et l'intégration en Afrique de l'Ouest", lequel avait permis l'établissement du diagnostic de plusieurs filières industrielles de la sous-région.

14. La démarche proposée pour les travaux de la réunion s'articulait autour de deux thèmes. Le premier thème avait trait aux rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé dans le développement industriel et l'intégration régionale. La définition du rôle de l'Etat et de celui des opérateurs économiques à savoir: promoteur, investisseurs, entreprises, associations

professionnelles, institutions financières avait pris une importance capitale du fait du retrait quasi total de l'Etat, des fonctions d'investissement directement productif et de gestion d'entreprises. Le désengagement de l'Etat de ces fonctions particulières ne signifiait pas que son rôle ait diminué. Au contraire, l'Etat devait jouer un rôle majeur dans la recherche et la mise en place des conditions nécessaires indispensables à la création de nouvelles entreprises et au dynamisme du secteur industriel.

15. Quant au secteur privé, son rôle jusqu'à présent, avait été plutôt limité non seulement pour des raisons liées à l'environnement mal adapté mais aussi à cause des faiblesses intrinsèques. Ce secteur devrait désormais bénéficier du soutien nécessaire pour lui permettre d'assurer un rôle moteur dans le développement industriel. Cette redéfinition des rôles ne pourrait entraîner des résultats concrets qui si une concertation et une coopération franches et étroites étaient développées et constamment entretenues entre ces partenaires d'un même effort de développement économique. L'ONUDI contribue à cette coopération grâce à l'assistance qu'elle apporte aux pays africains dans le cadre de son programme relatif à la gestion stratégique du développement industriel. La coopération économique sous-régionale, qui avait été jusqu'alors tributaire de la volonté politique des Etats, devrait désormais s'appuyer sur les associations professionnelles sous-régionales existantes ou à mettre en place et devant servir de points focaux d'un réseau d'opérateurs économiques pouvant contribuer à la rationalisation de l'activité de production dans la sous-région.

16. Le deuxième thème concerne la priorité qui doit être accordée dans l'immédiat pour la mise en oeuvre du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest, à toutes les mesures nécessaires pour améliorer l'environnement légal, réglementaire, institutionnel et physique dans lequel opèrent les entreprises. Ces mesures viseraient à assurer une meilleure utilisation du tissu industriel existant, en comblant les lacunes constatées dans les domaines tels que l'harmonisation des politiques économiques et industrielles en particulier la compétitivité des produits, l'exploitation des perspectives de développement à long terme, l'information industrielle, le fonctionnement des organisations professionnelles, la sous-traitance, la maintenance et la normalisation.

17. Les possibilités limitées des Etats et des organisations sous-régionales ainsi que les orientations des réformes économiques engagées laissent penser que le succès du programme de la deuxième DDIA dépendra du degré d'implication des opérateurs industriels et des capitaux privés.

18. Le représentant de l'ONUDI a conclu en soulignant qu'à l'époque actuelle de mondialisation de l'économie, l'Afrique se trouve interpellée par un défi fondamental qu'elle doit relever sous peine de manquer à jamais le train du développement. Il s'agit pour l'Afrique de réussir une triple transition: une transition vers la démocratie politique permettant la mise en place d'institutions de nature à favoriser le développement; un passage organisé vers l'économie de marché; une transition vers la compétitivité au niveau international grâce à la maîtrise et à l'innovation technologiques.

19. Le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique a d'emblée de jeu indiqué que la réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle en Afrique de l'Ouest et

l'identification des priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique entrant dans une série d'actions et d'initiatives qu'entreprennent l'ONUDI et la CEA, en coopération avec les Etats de la sous-région, pour la mise en oeuvre, le suivi et le réexamen périodique du programme DDIA. Il a rappelé que la dixième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie mandatait les secrétariats de l'ONUDI et de la CEA, en coordination avec les institutions techniques concernées d'assurer la mise en oeuvre du programme et faisait appel aux pays africains et aux institutions financières régionales pour qu'ils donnent la priorité à la mobilisation des ressources financières internes en vue du suivi et de la réalisation du programme. La résolution récente 1 (XI) de la onzième réunion de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie tenue à Maurice du 31 Mai au 3 Juin 1993 a réitéré cet appel.

20 Il a, en outre, souligné que l'un des principaux obstacles à tous les efforts déployés en vue d'un développement économique satisfaisant au niveau des pays et de la sous-région a été le manque d'intégration économique effective capable de générer et de soutenir la synergie nécessaire à une industrialisation réussie, situation due aux lacunes de gestion et d'absence de l'esprit d'entreprise, de la finance, de la technologie, de la taille des marchés et de l'inadéquation des infrastructures physiques et institutionnelles.

21. Le représentant de la CEA a particulièrement attiré l'attention des participants sur trois domaines d'action qui requièrent une attention spéciale au cours de la mise en oeuvre du programme de la Décennie, à savoir les effets du processus d'ajustement structurel en cours dans les pays africains sur le redressement industriel qui amènent à minimiser le rôle de l'Etat dans le développement industriel, le financement du programme de la DDIA aux niveaux national, sous-régional et régional comme facteur déterminant dans la réussite de la mise en oeuvre de la deuxième DDIA, la mobilisation des ressources internes et externes mais plus particulièrement internes pour le financement de l'industrialisation, la participation du secteur privé et le développement des capacités entrepreneuriales à travers la création d'un environnement porteur propre à faciliter la participation plus active des entrepreneurs privés au processus de l'industrialisation.

22. Il a par ailleurs souligné le rôle d'avant-garde de l'industrialisation joué hier par l'Etat dans les pays avancés et nouvellement industrialisés à travers des politiques et stratégies appropriées du moment et de l'environnement. Ce rôle, les Gouvernements africains doivent le jouer dans l'industrialisation des pays africains.

23. La sous-région de l'Afrique poursuit depuis plus de dix ans la mise en oeuvre d'un certain nombre de projets industriels dans les sous-secteurs des industries métallurgiques, mécaniques, chimiques, matériaux de construction une mise en oeuvre qui pourrait provoquer des changements qualitatifs dans la structure des économies des pays de la sous-région. Leur création serait plus indiquée à travers des approches multilatérales et sous-régionales du fait des difficultés réelles, financières et matérielles que rencontre la majorité des pays africains.

24. En conclusion, le représentant de la CEA a rappelé que le développement industriel et technologique appartient désormais aux grands ensembles économiques lesquels donnent naissance aux grands blocs économiques. Le développement économique et industriel des pays africains est tout d'abord la responsabilité des pays africains eux-mêmes et qu'ils devraient prendre en charge la responsabilité du développement de l'Afrique.

25. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEDEAO, Mr. K.D. Ouedraogo, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a rendu hommage à son Excellence le Président Félix Houphouët-Boigny, au gouvernement et au peuple de la Côte d'Ivoire.

26. Il a souligné l'importance de la présente réunion consacrée à l'examen du programme sous-régional de la 2ème DDIA pour l'Afrique de l'Ouest et des esquisses du Schéma directeur d'industrialisation de la CEDEAO dont l'exécution prend en compte le rôle de l'initiative privée, en créant un environnement juridique administratif et économique favorable aux opérateurs économiques. Pour ce faire, la CEDEAO a donc donné la priorité à la promotion des échanges inter-régionaux et la libéralisation de la circulation des personnes et des biens. 140 produits industriels originaires bénéficient déjà de préférences tarifaires considérables lors de leur importation-exportation dans la sous-région. A terme, le Schéma directeur d'industrialisation permettra l'harmonisation des plans et politiques de développement industriel des Etats Membres de la CEDEAO.

27. Le Schéma directeur d'industrialisation vise ainsi à obtenir un plan concerté d'investissements industriels stratégiques au niveau régional en vue d'éviter les duplications, les concurrences inutiles et de réaliser là où c'est possible, des économies d'échelle qui garantiront une utilisation optimale de nos ressources financières limitées.

28. Au nom du Gouvernement ivoirien, le Ministre de l'Industrie et du commerce de la Côte d'Ivoire, Mr. Angora Kacou a exprimé toute sa joie d'accueillir en terre hospitalière ivoirienne, les participants à la réunion sous-régionale de suivi sur la mise en oeuvre du programme sous-régional de la deuxième décennie du développement industriel pour l'Afrique de l'Ouest.

29. En proclamant la deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique, l'Assemblée générale de l'ONU avait voulu non seulement confirmer la décision de la 9ème conférence des Ministres africains de l'industrie mais exprimer d'une manière solennelle, la solidarité de la communauté internationale vis-à-vis des peuples d'Afrique.

30. La deuxième décennie en réaffirmant les objectifs du plan d'action de Lagos et ceux de la 1ère décennie, vise à réaliser l'autodépendance, l'autosuffisance des pays africains et entend faire du secteur industriel, le moteur de la croissance de leurs économies.

31. Aussi bien au niveau national, sous-régional que régional, on ne peut pour l'instant faire un bilan et tirer des conclusions sur la mise en oeuvre de la deuxième décennie mais on peut d'ores et déjà se féliciter du rôle que l'ONUDI est disposée à jouer dans la réussite de la décennie et la détermination des pays africains à assurer leur développement par une

intensification de leur industrialisation. A l'échelon sous-régional, si des efforts sont faits surtout au niveau organisationnel, quelques obstacles ne favorisent pas la mise en oeuvre des accords et des programmes de coopération. Ce sont l'insuffisance des ressources financières, une lente réaction des investisseurs privés malgré la place importante que leur accordent les programmes d'ajustement structurel et l'absence d'une bonne coordination entre les programmes d'assistance technique.

32. Pour tirer grand profit de la deuxième décennie, il est indispensable pour l'Afrique de réussir la mobilisation des investissements privés par la poursuite de la privatisation des entreprises publiques, la restructuration des services d'appui, le développement d'un nouveau type de partenariat entre le secteur privé et le secteur public et le renforcement des capacités et de l'esprit d'entreprise par la formation et l'ouverture aux nouveaux marchés et idées nouvelles en passant par le développement de ceux qui existent déjà.

33. Cette réunion, cadre de réflexion offert aux pays de la CEDEAO pour examiner en détail le programme sous-régional, doit être l'occasion d'adopter un programme qui permette de stimuler un véritable développement de l'Afrique à travers l'industrialisation, moteur de la croissance. Ce programme devra tenir compte du contexte africain et viser des objectifs réalisables et réellement bénéfiques à la communauté.

34. Le Ministre de l'industrie et du commerce a déclaré officiellement ouverte la réunion et souhaité le plein succès de ses travaux.

### III. Point 2 de l'ordre du jour: ORGANISATION DE LA REUNION

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion a examiné les questions suivantes.

a. Election du Président, du Vice-Président, du Rapporteur et des amis du Rapporteur.

36. Sur proposition du représentant de l'ONUDI, après consultation avec les représentants du pays hôte, de la CEDEAO et de la CEA, la réunion a élu à l'unanimité le bureau suivant:

- Président: Côte d'Ivoire  
Mr. Soro Nagolo, Directeur de la promotion industrielle et commerciale au Ministère de l'industrie et du commerce
- Vice-Président: Nigéria  
Mr. J.S. Oyadeyi, Directeur adjoint de la planification au Ministère fédéral de l'industrie
- Rapporteur: Bénin  
Mr. Cyprien Lokossou, Directeur adjoint de cabinet au Ministère de l'industrie.

37. En vue de faciliter la tâche du Rapporteur et d'aboutir à un rapport qui soit l'émanation des participants, la réunion a décidé de désigner un groupe d'Amis du Rapporteur composé des représentants des pays suivants: Burkina Faso, Ghana, Guinée, Mali, Sierra-Léone, et Togo. Sous la coordination du Rapporteur et avec l'appui des représentants de l'ONUDI, de la CEDEAO et de la CEA, les Amis du Rapporteur ont préparé le résumé des discussions et conclusions relatives aux différents points de l'ordre du jour.

b. Adoption de l'ordre du jour

38. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la réunion
  - a. élection du Président, du Vice-Président et du Rapporteur
  - b. adoption de l'ordre du jour
  - c. organisation des travaux
3. Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest (document ONUDI PPD.241 (SPEC.))
  - a. problèmes et contraintes du secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest (chapitre I)
  - b. mise en exécution du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest (chapitre II)
  - c. grandes lignes d'un programme d'action (chapitre III)
  - d. détermination des priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest (document ECA/IHSD/IPPIS/0017/92)
  - e. proposition d'une démarche opérationnelle d'exécution du programme sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest (chapitre IV)
4. Dates et lieu de la deuxième réunion de suivi
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport et recommandations de la réunion
7. Clôture de la réunion.

39. Le Président a remercié les participants pour la confiance qui lui avait été faite et souhaité que les résultats des travaux soient le fruit de la participation active de tous. Il a estimé que la réunion était très importante pour développer un programme réaliste pour la sous-région et demandé que des recommandations soient formulées et adoptées pour que les travaux de la réunion ne restent pas lettre morte. Il a insisté pour que les différentes questions qui seront traitées au cours de la réunion le soient avec un maximum de franchise et la participation de tous.

40. Le représentant de la CEDEAO a demandé que les participants aient à l'esprit l'étude en cours de préparation à la CEDEAO sur le schéma directeur d'industrialisation en Afrique de l'Ouest. Il a indiqué que leurs réflexions au cours de la présente réunion seraient prises en compte pour la finalisation du schéma directeur.

c. **Organisation des travaux.**

41. La réunion a adopté le programme de travail figurant à l'annexe 2.

42. Le document de travail de base de la réunion, préparé par l'ONUDI était intitulé: Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest (ONUDI PPD.241 (SPEC.)) - (points 3a, 3b, 3c et 3e de l'ordre du jour).

43. La réunion a également examiné un document soumis par la CEA sous le titre: Détermination des priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la décennie du développement industriel de l'Afrique à l'intention des représentants des pays de l'Afrique de l'Ouest (ECA/IHSD/IPPI/0017/92) - (point 3d de l'ordre du jour).

IV. **Point 3a de l'ordre du jour: PROBLEMES ET CONTRAINTES DU SECTEUR MANUFACTURIER EN AFRIQUE DE L'OUEST.**

44. Un représentant du Secrétariat de l'ONUDI a présenté ce point de l'ordre du jour sur la base du chapitre I du document de travail. Il a mis un accent particulier sur dix des problèmes et contraintes qui contrecarrent le développement du secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest:

- i) la sous-utilisation des capacités existantes;
- ii) la mauvaise conception et conduite des projets industriels;
- iii) l'irrégularité des approvisionnements;
- iv) le coût des facteurs;
- v) la maintenance et la maîtrise des équipements;
- vi) la fragilité des marchés;
- vii) le difficile accès au financement;
- viii) l'environnement institutionnel contraignant;
- ix) la faible compétitivité;
- x) la difficulté à assumer les programmes d'ajustement structurel.

45. Le présentateur a rappelé que les réflexions contenues dans le document résultent des travaux réalisés par la CEDEAO, avec l'assistance de l'ONUDI, dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique d'industrialisation (PSI). La CEDEAO est convaincue que les débats de l'atelier contribueront à améliorer le travail actuellement en cours.

46. La réunion a remercié l'ONUDI pour la qualité du document présenté. A la suite d'une discussion fructueuse et positive, la réunion a proposé les enrichissements suivants:

47. Sur le plan de la présentation du document, il a été suggéré:

- i) de mettre en évidence d'abord les caractéristiques structurelles majeures du secteur manufacturier avant l'analyse des contraintes et des problèmes;
- ii) de distinguer les problèmes et contraintes propres aux industries nationales de ceux des industries sous-régionales.

48. Concernant le contenu du document, il a été décidé d'inclure ou d'approfondir:

- i) le besoin d'un changement de mentalité de manière à promouvoir des comportements plus adaptés, aux exigences du processus d'industrialisation (notamment l'esprit entrepreneurial) et susceptible de créer une culture et des traditions industrielles;
- ii) l'urgence d'un système d'information au sens large (technologique, financière, commerciale, économique, etc...);
- iii) la mise en place de condition permettant un recours plus systématique aux institutions sous-régionales de formation, de recherche, d'information technologique, de conception de projets, de maintenance, de sous-traitance...;
- iv) la diffusion des résultats de recherches technologiques et leur valorisation;
- v) l'amélioration des compétences en matière de négociation de contrats d'acquisition des équipements et de transfert de technologies;
- vi) l'organisation et l'encadrement du secteur informel de manière à favoriser une complémentarité avec le secteur structuré;
- vii) l'adaptation aux exigences du développement industriel de l'environnement juridique, institutionnel, financier...;
- viii) la mise en place d'organismes sous-régionaux facilitant les échanges intra-communautaires (arbitrage, compensation, assurance...);
- ix) l'harmonisation des politiques industrielles et des programmes de soutien aux opérateurs économiques;
- x) l'urgence de la création des infrastructures physiques indispensables au développement industriel national et sous-régional;
- xi) les mécanismes susceptibles d'impulser les exportations de produits manufacturés sur les marchés hors CEDEAO;
- xii) les mesures de soutien des productions manufacturières de la sous-région face à la concurrence des importations en provenance des autres régions du monde;
- xiii) l'harmonisation des politiques monétaires et financières au sein de la sous-région;
- xiv) la mise en place des conditions d'une meilleure intégration de la femme au processus du développement industriel;
- xv) la nécessité de tenir compte de la protection de l'environnement dans le choix, la localisation et la réalisation des unités industrielles;

xvi) la nécessité d'assurer une plus grande cohérence des programmes de coopération multilatérale notamment entre les actions d'assistance technique et les exigences des programmes d'ajustement structurel (PAS);

xvii) l'importance de la stabilité politique pour la promotion du développement industriel.

V. Point 3b de l'ordre du jour : **MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE LA DEUXIEME DDIA POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST.**

49. Un représentant de l'ONUDI a présenté ce point de l'ordre du jour comme une phase importante des débats du séminaire. En effet, tandis que le point précédent (et le chapitre I du document de base) présentait les problèmes majeurs et les obstacles affectant le développement industriel dans la sous-région, le point 3b propose, à la lumière du diagnostic ainsi posé, les grandes lignes d'une révision en profondeur du programme sous-régional de l'Afrique de l'Ouest, qui seront développées et justifiées dans les points suivants de l'ordre du jour.

50. Le programme sous-régional tel qu'il se présente à l'heure actuelle est composé de projets "moteurs" et de projets "de soutien". Ce programme présente toutefois les lacunes suivantes:

- i) les projets ne présentent presque pas de dimension sous-régionale ou de perspectives d'intégration car la liste de projets semble être une compilation, au niveau sous-régional, de projets à dimension essentiellement nationale;
- ii) le manque d'attention à l'environnement global où ces projets devraient être insérés. Indépendamment de la qualité du projet lui-même, le succès de son exécution est lié au soutien réel sur lequel il peut compter dans le cadre d'un environnement favorable, lequel devra par conséquent être partie intégrante du programme sous-régional;
- iii) l'inexistence d'un calendrier réaliste reflétant les ressources humaines et financières nécessaires, n'est mentionné en parallèle avec la liste elle-même.

51. En outre, on a peu mis l'accent sur le rôle du secteur privé bien qu'il soit largement reconnu de nos jours comme source primordiale de la croissance. Dans le cadre d'une économie de plus en plus axée sur les marchés, le secteur privé devra assumer un rôle et des responsabilités accrues dans le processus d'industrialisation, et le programme sous-régional devra contribuer à soutenir cette évolution.

52. Les opérateurs du secteur privé ont leurs propres préoccupations, leurs objectifs et comportement qui doivent être clairement intégrés au programme. Dans une économie ouverte et libérale, ils doivent en permanence renforcer leur efficacité en vue d'être compétitifs et générer des chiffres d'affaires

et bénéfiques. Ils espèrent en retour tirer de leurs activités commerciales des revenus satisfaisants avec un degré de risque acceptable.

53. Par conséquent, l'époque des projets à grande échelle, financés par le secteur public et impliquant plusieurs états en vue de ravitailler le marché sous-régional est définitivement révolue. Ces stratégies d'intégration ont déjà montré leurs limites. Par contre, l'intégration économique dans la sous-région n'aura lieu que dans la mesure où les opérateurs économiques seront convaincus que des opportunités de profit sont offertes dans les pays voisins et que leur propre intérêt impose que ces possibilités soient dûment intégrées dans leur stratégie d'entreprise.

54. "Opportunités de profit" dans ce contexte est un terme qui revêt plusieurs formes depuis l'acquisition jusqu'à la sous-traitance en passant par diverses formes de partenariat, etc.. Etant donné que la compétitivité et la réussite industrielle demandent la coopération d'un grand nombre d'entrepreneurs tant au niveau de la fabrication qu'au niveau de services connexes, les stratégies visant l'intégration industrielle sont susceptibles d'entraîner également la formation de partenariat entre les entreprises industrielles et les sociétés prestataires de services dans plusieurs pays. Dans cette perspective, et dans la mesure où leur intérêt privé est en jeu, les opérateurs économiques engagent spontanément des actions de partenariat qui renforcent leur compétitivité et leur permet de dégager des profits supplémentaires, contribuant ainsi à une répartition plus efficace des activités manufacturières dans la sous-région, conforme à la distribution sous-jacente des avantages comparatifs.

55. Toutefois, ce processus est bloqué à l'heure actuelle, par une situation où ni le secteur public ni le secteur privé ne veut faire le premier pas. Les opérateurs privés en particulier attendent le signal des autorités publiques à travers une volonté politique clairement affichée en faveur de l'intégration suivie par des mesures incitatives conséquentes. L'environnement actuel n'est pas considéré comme favorable à une intégration effective.

56. En conséquence, le programme sous-régional doit mettre un accent très important, à court terme, sur l'amélioration de l'environnement en appui aux initiatives privées. Plus tard, lorsque les entrepreneurs se sentiront de plus en plus à l'aise et en sécurité dans leur propre environnement, un accroissement régulier des flux d'investissement se manifesterà et dans le long terme le programme sous-régional mettra graduellement l'accent non plus sur l'amélioration de l'environnement mais plutôt sur la promotion de l'investissement industriel.

57. La réunion a examiné le rapport en suivant les points ci-après:

- i) l'historique du programme sous-région de la DDIA pour l'Afrique de l'Ouest;
- ii) analyse critique du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest;
- iii) analyse du climat général de coopération dans la sous-région;

- iv) recommandations pour la mise en place d'une stratégie pour le renforcement du programme et préparation d'un plan d'action;

58. En réponse à une question sur l'adoption par la 10ème CAMI du programme sous-régional, il a été précisé que la CAMI avait approuvé le programme, sous réserve qu'il soit révisé et actualisé au cours d'une réunion qu'il avait été demandé à l'ONUDI d'organiser dans les meilleurs délais.

59. Cette réunion arrive donc à son heure puisqu'elle permet au secteur privé d'apporter son concours effectif à cette opération.

60. La réunion a aussi pris bonne note des raisons qui ont empêché le succès de la première DDIA et des problèmes auxquels pourrait être éventuellement confronté le programme sous-régional lors de la deuxième DDIA dans sa forme actuelle.

61. Le climat général de coopération n'est pas favorable à la coopération sous-régionale, notamment, en raison du manque de volonté politique évidente, de l'absence des infrastructures de base, du manque d'harmonisation des politiques, de l'inexistence d'un cadre institutionnel adéquat et dans l'ensemble, d'un appui médiocre au secteur privé.

62. Bien que la réunion ait accepté le contenu du document, elle a soulevé des questions supplémentaires qui n'y figuraient pas à savoir, la faiblesse des moyens de communication entre les Etats membres, l'inexistence d'un secteur privé prêt à démarrer et la sous-utilisation des institutions techniques, etc...

63. La réunion a pris bonne note de la nécessité de mettre en place une stratégie de renforcement du programme sous-régional en vue d'en assurer la mise en oeuvre effective. Cette stratégie présente les caractéristiques suivantes:

- i) elle doit être liée à l'environnement et assurer une harmonisation et une transparence accrue des règles et réglementations;
- ii) elle doit adopter une approche de la mise en oeuvre échelonnée pour que les ressources disponibles correspondent aux conditions en vigueur;
- iii) le secteur privé doit être étroitement associé à la phase d'identification et d'exécution du projet;
- iv) la sélection des projets doit se faire sur base des avantages comparatifs des pays en ce qui concerne la distribution des ressources dans la sous-région;
- v) le programme doit mettre l'accent sur la réhabilitation des unités existantes avant de chercher à en créer de nouvelles;
- vi) la stabilité politique est essentielle au développement économique de la sous-région;

- vii) les organisations inter-gouvernementales devront être renforcées et mieux exploitées;
- viii) l'intégration dans le secteur manufacturier entraîne nécessairement un accroissement des échanges de biens et services entre les Etats membres. Par conséquent des instruments appropriés, tels qu'une union douanière, l'utilisation effective de la Chambre de compensation de l'Afrique de l'Ouest, l'organisation de foires industrielles et commerciales, et des systèmes d'assurance et de crédit à l'exportation devront être mis en place;
- ix) la Fédération des Associations des Industriels de l'Afrique de l'Ouest (FAIAO) devrait être encouragée à élargir la liste de ses adhérents pour couvrir tous les pays de la sous-région;
- x) des mécanismes doivent être mis en place pour suivre étroitement les nouvelles opportunités émergeant au cours du processus de développement industriel;
- xi) il faudra étudier la possibilité de créer des zones franches CEDEAO dans les différents pays de la Communauté.

**VI. Point 3c de l'ordre jour: GRANDES LIGNES D'UN PROGRAMME D'ACTION.**

64. Dans son exposé introductif, le représentant du Secrétariat exécutif de la CEDEAO a rappelé que ce sous-point de l'ordre du jour est une des composantes essentielles des travaux préparatoires du schéma directeur d'industrialisation de la CEDEAO. Le résumé présenté a mis l'accent sur les principales ressources, les actions à entreprendre et les conditions de leur mise en oeuvre.

65. La réunion a souligné la nécessité d'harmoniser le programme sous-régional de la deuxième DJIA pour l'Afrique de l'Ouest et le schéma directeur d'industrialisation en cours d'élaboration au secrétariat de la CEDEAO.

66. La réunion a ensuite recommandé d'enrichir le document de la manière suivante:

**A. Aperçu sur les ressources**

67. Aux ressources déjà mentionnées dans le document, la réunion demande d'ajouter:

- i) aux ressources agricoles: le manioc et la banane plantain;
- ii) aux ressources minérales: l'oxyde de titane (Rutile);
- iii) aux matériaux non métalliques: les phosphates et le gypse.

68. La réunion a également souligné la nécessité d'inclure les ressources humaines disponibles dans la sous-région parmi les ressources inventoriées.

## B. Actions à approfondir

69. Les recommandations ci-après ont été faites par la réunion en complément à celles contenues dans le document:

### (a) Recommandations de portée générale :

- i) les associations professionnelles telles la Fédération des associations industrielles de l'Afrique de l'Ouest (FAIAO) et la Fédération des chambres de commerces de l'Afrique de l'Ouest (FCCAO) doivent rester étroitement associées au suivi du programme;
- ii) le CRAT et le CRAFACT doivent figurer parmi les institutions mentionnées dans le cadre de la recommandation sur les opportunités offertes par les institutions sous-régionales.

### (b) Recommandations aux Etats:

- i) tenir compte des capacités technologiques propres à la sous-région dans chaque filière.

### (c) Recommandations aux entreprises et aux organisations professionnelles:

- i) soutenir les organisations professionnelles sous-régionales telles la FAIAO et la FCCAO.

### (d) Recommandations spécifiques aux sous-secteurs étudiés:

- i) prendre les mesures appropriées pour soutenir les industries de la sous-région;
- ii) tenir compte des capacités existantes dans la sous-région pour le raffinage des huiles brutes;
- iii) maintenir l'étude des filières sur:
  - le traitement des fruits et légumes,
  - la conservation des produits vivriers;
- iv) prendre en compte les produits vétérinaires;
- v) encourager l'acquisition de matériaux de construction d'origine communautaire notamment dans les contrats avec les bailleurs de fonds et les partenaires au développement.

70. La réunion a également recommandé que l'ONUDI et la CEDEAO entreprennent les études sur les filières: emballages, caoutchouc et textiles.

### C. Conditions de mise en oeuvre

71. La discussion a été axée sur le rôle des différents acteurs dans la mise en oeuvre du programme de la Décennie. A cet égard, et pour aider le Comité sous-régional de suivi pour la deuxième DDIA (placé sous la responsabilité du Nigéria et du Cap Vert pour la période 1993-1995), la réunion a formulé les recommandations suivantes:

- i) impliquer davantage les organisations socio-professionnelles telles que la FAIAO dans le suivi de la mise en oeuvre du programme de la Décennie;
- ii) développer au niveau national et sous-régional, un partenariat réel entre le privé et les Etats d'une part et entre le privé et les organisations d'assistance et de coopération d'autre part;
- iii) définir le rôle des autres organisations intergouvernementales et sous-régionales de promotion industrielle, telles que CEAO, OMVS, MRU, ALG, etc...

72. Dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de la deuxième DDIA, les représentants des institutions ci-après ont indiqué que celles-ci avaient la capacité et la volonté d'apporter leur contribution dans les domaines suivants:

(a) le CRAT peut:

- i) mettre en oeuvre et entretenir un système de collecte, de traitement et de diffusion d'informations technologiques;
- ii) mettre en place un programme d'incubation de techno-entreprises à partir de ses unités pilotes, et de démonstration pour la vulgarisation et l'exploitation commerciale des acquis de la recherche et développement particulièrement dans le domaine de l'alimentation et de l'énergie, et de leurs biens d'équipements qui eux seront conçus et fabriqués par le CRACFT;
- iii) contribuer à améliorer les capacités pour la négociation des contrats de transferts de technologie;
- iv) aider à l'amélioration des capacités pour le choix et la gestion de la technologie.

(b) le CRACFT peut:

- i) coordonner et assurer la réhabilitation des unités industrielles y compris la réparation des machines, la relance ou l'organisation de la production, l'amélioration de la productivité et l'organisation de la maintenance;

- ii) améliorer les capacités du personnel de l'industrie par l'organisation de stages de formation dans les domaines suivants:
- conception et fabrication des machines ou des pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des machines,
  - gestion de la production industrielle et amélioration de la productivité,
  - négociation et gestion des contrats des projets industriels,
  - technique de production industrielle mécanique,
  - organisation de détachements industriels et de voyages d'études pour les ingénieurs, techniciens, industriels et entrepreneurs.
- iii) assister les pays africains dans la mise en place de centres nationaux d'études et d'ingénierie comme noyaux de développement industriel et comme points focaux du CRAFT.

73. Le représentant de la BAD a insisté sur la nécessité de mettre en place de capacités d'étude sur le plan national ou sous-régional. Il a, par ailleurs, informé les participants des nouvelles possibilités offertes par la BAD en matière de financement du secteur privé, à savoir:

- i) le guichet spécial et les prêts spéciaux aux PME/PMI;
- ii) les lignes de crédit mises à la disposition des banques de développement.

VII. Point 3d de l'ordre du jour: **DETERMINATION DES PRIORITES SOUS-REGIONALES ET NATIONALES DANS LE CADRE DE LA DDIA POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST.**

74. Le représentant de la CEA a introduit le document ECA/IHSD/IPPI/0017/92 intitulé "Détermination des priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique". Après avoir posé la question du pourquoi des priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la DDIA, il a indiqué qu'une analyse rapide des économies de chacun des pays pris individuellement et de la sous-région fait ressortir que la structure économique des pays et de la sous-région est marquée par la prépondérance du secteur agricole qui emploie 75 à 80 % de la population active au niveau sous-régional, lesquels pourcentages sont applicables dans une certaine mesure à la situation des pays.

75. Il a indiqué que le secteur manufacturier n'emploie que 0,9% de la population active et ne comporte surtout que des industries légères, à l'exception du Nigéria, du Sénégal, du Ghana et de la Côte d'Ivoire qui possèdent un embryon d'industries de base. La plupart des pays de la sous-région sont tributaires de l'exportation d'un ou de deux produits agricoles,

d'un ou de deux produits minéraux. La sous-région a des potentialités immenses dans le domaine de la production agricole et dans l'exploitation minière et que presque tous ces produits sont exportés sans subir de transformation pendant que le secteur manufacturier national utilise beaucoup de facteurs de production importés.

76. Le représentant de la CEA a fait observer qu'un déséquilibre grave et des faiblesses structurelles profondes existent dans les économies nationales et de la sous-région en raison de la base économique et industrielle faible et principalement du fait de l'absence d'industries motrices à forte capacité de croissance, de changements structurels et de génération de relations intra-sectorielles et inter-sectorielles. Devant une telle situation de faiblesses structurelles profondes, les pays et la sous-région doivent se fixer des priorités au cours de la Décennie.

77. Cette priorisation du développement aux niveaux national et sous-régional doit procéder par étapes. La première étape consisterait en la réhabilitation et la régénération des industries existantes en s'attaquant au problème de la sous-utilisation de capacité, de la faible productivité et d'une façon générale de la faible performance de l'appareil industriel ; en deuxième lieu, l'amélioration de la performance et la revitalisation du secteur public à travers une politique d'autonomie opérationnelle de non ingérence et de viabilité économique et commerciale et, en troisième lieu, le renforcement et l'expansion des capacités entrepreneuriales qui permettent au secteur public et au secteur privé de jouer un rôle complémentaire et de se renforcer mutuellement.

78. Il a cité, à titre d'exemples, les industries ou établissements industriels qui se prêteraient à une réhabilitation au niveau sous-régional, car conçues comme entités multinationales et dès lors ne pouvant trouver la solution à leurs difficultés que dans une dimension sous-régionale. Ces industries sont les ciments de l'Afrique de l'Ouest (CIMA) au Togo, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) au Sénégal, la Société des Ciments d'Onigbolo (SCO) au Bénin et la Volta River Authority (VRA) au Ghana. Il a ensuite indiqué qu'au niveau de chaque pays, un certain nombre d'industries requiert une réhabilitation à dimension également sous-régionale, soit en termes de marché, de joint-ventures, de nouveaux apports financiers et d'autres formes d'investissement.

79. Après la réhabilitation des industries existantes et l'assainissement des entreprises du secteur public, la prochaine étape dans la priorisation du développement industriel consisterait en l'expansion d'industries existantes et la création de nouvelles industries. C'est au cours de cette étape que le choix de nouvelles priorités doit être bien cerné de manière à ce que les nouveaux projets industriels soient ceux à forte capacité de transformation, à forts effets de relations en amont et en aval. Ces nouvelles industries à créer seront celles des industries métallurgiques, mécaniques, industries chimiques, les agro-industries, les industries de construction et du bâtiment, en d'autres termes, les industries de base.

80. Etant donné l'étroitesse des marchés nationaux, le volume des ressources à mobiliser et les capacités nationales d'absorption, très peu de pays de la sous-région peuvent créer ces industries. Il était dès lors impératif dans

le choix de nouveaux projets industriels de base que grand soin soit pris d'harmoniser et de coordonner les décisions entre les pays et au sein de la sous-région, afin d'éviter le double emploi, de s'assurer une plus grande rationalisation et allocation des investissements, d'éviter une compétition préjudiciable, de s'assurer des débouchés durables, une spécialisation et une division de travail viables à moyen et à long termes. En d'autres termes, la coopération et l'intégration industrielles sous-régionales s'imposent afin de s'assurer la création d'industries de base et une meilleure distribution de celles-ci entre les pays et à l'intérieur de la sous-région.

81. Le représentant de la CEA a toutefois souligné qu'il y avait des défis à relever dans la mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie à savoir l'insuffisance et les difficultés à mobiliser les ressources d'investissement et l'inadéquation des capacités entrepreneuriales pour la mise en oeuvre des priorités industrielles sous-régionales et nationales. La plus importante partie des ressources nécessaires doit être mobilisée par les pays et les institutions financières africaines et que l'avènement d'entrepreneurs locaux doit être une priorité en matière d'industrialisation.

82. En conclusion, il a souligné avec force que pour être efficace, toute politique de développement industriel dans le contexte actuel de l'Afrique doit s'adresser à une participation de plus en plus accrue du secteur privé et l'implication de ce dernier dans les décisions de politique de développement industriel et de coopération sous-régionale.

83. Lors de la discussion portant sur le document, les participants ont attiré l'attention sur le point 1.2 du document où il a été déclaré que "Avant l'indépendance, les dirigeants africains ont commencé..." alors qu'il fallait comprendre que "les dirigeants africains n'avaient pas de pouvoir de décision avant l'indépendance". La phrase devra être reformulée en conséquence. En plus, on devra lire "Ils ont mis en place des industries de substitution aux importations pour satisfaire la demande nationale au lieu des industries de transformation pour exportation dans le but d'augmenter les recettes d'exportations".

84. Certains pays, notamment la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone ont apporté des amendements à la liste de leurs projets prioritaires comme indiqué à l'annexe 2 du présent document et ont proposé une nouvelle liste de projets qui reflète les changements intervenus dans leurs programmes nationaux. Cette nouvelle liste des projets sera reflétée dans la version révisée du document de la Commission économique pour l'Afrique. A l'annexe 2 du document, le Nigéria a été omis sur la liste des projets nationaux. Des dispositions ont été prises pour que le Nigéria et la Mauritanie puissent fournir une nouvelle liste de leurs projets à l'ONUDI et la CEA pour être inclus dans le document final.

85. En raison des faiblesses structurelles des économies nationales et de l'économie sous-régionale, l'identification, à un certain degré, des priorités doit être entreprise dans la sélection des projets industriels. Ces projets devront avoir des potentialités de liaisons inter- et intrasectorielles, transcendant tous les secteurs de l'économie nationale. Au niveau de la sous-région et en raison du volume des investissements et de la capacité d'absorption requis pour créer des industries de base, les pays africains

devront promouvoir une approche par la coopération pour mettre sur pied les industries de base ayant pour objectif d'apporter des changements structurels qualitatifs à leurs économies.

86. Conformément à ce qui précède, les délégués ont estimé que les organisations internationales s'occupant du développement industriel et de l'ajustement structurel en Afrique, ou celles ayant leur mot à dire sur ces domaines, devront être guidées par un code de conduite sur la définition et l'exécution des politiques macro-économiques portant sur le développement industriel. Il a été retenu la nécessité d'une harmonisation et d'une coordination au niveau sous-régional afin d'éviter la duplication des projets et programmes.

87. La réunion a mis l'accent sur le fait que la grande partie des ressources financières pour le financement de l'industrialisation en Afrique devrait provenir avant tout des sources internes. Les institutions bancaires et financières sous-régionales et régionales ont été instamment priées de canaliser la plus grande partie de leurs ressources en direction du secteur privé. Dans le cadre de cette mobilisation de ressources financières, les pays africains, ainsi que le secteur privé, devront créer des marchés de capitaux locaux et ne pas dépendre de ceux déjà existants, contrôlés à présent par des intérêts étrangers.

88. A cet effet, des comités nationaux de mobilisation de ressources financières doivent être créés. Au niveau sous-régional, un comité de mobilisation de ressources pour le programme de la DDIA devra être mis en place et comprendre, entre autres, les institutions financières : la BAD, la BOAD et ECO-BANK, etc.

89. En vue de faciliter l'accès du secteur privé aux institutions de financement, il a été proposé que des organisations de tutelle du secteur privé telles que les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Associations d'Industriels soient mandatées pour traiter les demandes de fonds et les soumettre directement aux agences de financement.

90. La création d'un environnement favorable, au sens large du terme, devrait être la condition sine qua non pour le développement du secteur privé et sa participation au processus d'industrialisation. Un environnement favorable implique une volonté politique, une stabilité politique et sociale un Etat de droit, une bonne gestion des affaires publiques, le tout lié à des infrastructures physiques modernes et efficaces telles que les routes, le chemin de fer, les liaisons aériennes, les télécommunications, l'approvisionnement en eau, l'électricité et le logement. En plus, il faudra également disposer d'infrastructures institutionnelles modernes pour soutenir le développement économique et industriel y compris des institutions bancaires modernes en nombre adéquat, de structures financières ainsi que des marchés de capitaux bien développés, d'une large quantité de main d'oeuvre qualifiée et de nombreux entrepreneurs nationaux ayant une expertise, un savoir-faire technique et des capacités financières, etc.

91. En plus, les gouvernements nationaux ou les sociétés parapubliques chargées d'aider le secteur privé, devront créer des zones industrielles viabilisées avec des facilités communes pour attirer les entrepreneurs privés

et ainsi minimiser les coût d'investissements initiaux et les retards dans les constructions.

92. Au niveau national, des consultations régulières entre le gouvernement et les organisations du secteur privé dans le cadre de séminaires et d'ateliers sur les décisions politiques touchant les problèmes de développement, en particulier dans le secteur industriel, devront être encouragées.

93. Au niveau sous-régional, des mécanismes de consultations entre entrepreneurs de la sous-région devraient être promus. A cet égard, des organisations telles que la Fédération des Industriels de l'Afrique de l'Ouest (FWAMA) et la Fédération des Chambres de Commerce de l'Afrique de l'Ouest, devront être renforcées financièrement et sur d'autres plans pour servir de tels forums de consultation.

94. En attendant la rationalisation des OIG dans la sous-région afin d'éviter le double emploi et pour leur assurer plus d'efficacité, les OIG devraient continuer à jouer leur rôle de soutien et d'organes d'exécution de la CEDEAO en cas de nécessité.

95. Le rôle de la technologie dans le développement industriel a été mis en évidence lors des discussions. Etant donné que la DDIA a pour objectif d'établir les bases d'un développement à long terme et durable, la promotion de la technologie locale, de la recherche et développement ainsi que l'utilisation de plus en plus accrue des institutions telles que l'ARCEDEM et le CRAT devraient être l'objet d'une attention prioritaire. Les pays africains doivent accorder un intérêt particulier aux nouvelles technologies, notamment à la biotechnologie et à la technologie étant donné que le développement pourrait anéantir définitivement la demande des matières premières provenant de l'Afrique.

96. Aux niveaux sous-régional et national, l'accent doit être mis sur la nécessité de mettre en place des systèmes de communication par télématique et informatique tant au niveau des structures publiques que privées.

97. Pour promouvoir la communication entre les pays de la sous-région, la réunion reconnaît toute importance qu'il faut accorder à l'utilisation des systèmes d'information informatisés existant au niveau des organisations oeuvrant dans la sous-région (CEDEAO, CRAT, CRACFT, etc).

**VIII. Point 3e de l'ordre du jour: PROPOSITION D'UNE DEMARCHE OPERATIONNELLE D'EXECUTION DU PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST.**

98. Le chapitre IV du document PPD.241 (SPEC) a été présenté par un expert de l'ONUDI. Cet exposé a fait ressortir le caractère pragmatique et réaliste de l'approche suggérée. Elle se matérialise par l'aménagement de quatre étapes à finalités complémentaires afin d'organiser une progressivité dans l'action: les investissements progressifs directs devront ainsi croître en fonction des améliorations apportées à l'environnement du secteur manufacturier.

99. Cet exposé a été complété par la présentation de l'expérience engagée dans le sous-secteur des matériaux de construction, expérience visant avec le soutien de la DDIA à organiser notamment des échanges entre pays producteurs et pays demandeurs de la sous-région.

100. La réunion a reconnu la qualité technique du document présenté par l'ONUDI et a souligné sa clarté, son caractère opérationnel, son réalisme ainsi que la prudence et la sagesse de la démarche préconisée.

101. Les débats qui ont suivi ont apporté des enrichissements utiles en insistant notamment sur la nécessité:

- i) d'accorder une priorité absolue dans le choix des actions à conduire à l'assainissement de l'environnement considéré comme un véritable préalable à l'investissement et à la promotion de l'initiative privée;
- ii) de considérer la réhabilitation et la modernisation des unités existantes comme une action urgente à engager le plus tôt possible;
- iii) d'inclure la filière agro-alimentaire parmi celles devant faire l'objet d'une caractérisation des ressources et d'études stratégiques spécifiques;
- iv) de veiller à la mise en place d'un système d'information sous-régional basé sur la rationalisation des systèmes nationaux et intégrant les aspects statistiques, technologiques, commerciaux et de diffusion des résultats de recherche;
- v) de tendre vers l'harmonisation des politiques et programmes industriels en relation avec les efforts engagés dans ce sens dans le cadre de l'OUA;
- vi) de rendre plus efficaces les organisations sous-régionales par des actions de rationalisation et de renforcement appropriées, en encourageant sous les formes les plus adaptées la concertation par corps de métier;
- vii) d'accélérer la mise en place d'un système de standardisation des produits manufacturiers et des normes de qualité qui encourage les échanges;
- viii) de mettre en oeuvre les mesures de soutien les plus adaptées au niveau de développement des industries de la sous-région, y compris une protection sélective et limitée dans le temps;
- ix) d'accorder une attention particulière à la promotion des PME/PMI;
- x) d'inclure le secteur privé dans le mécanisme de suivi existant pour la mise en oeuvre de la deuxième DDIA.

**IX. Point 4 de l'ordre du jour: DATE ET LIEU DE LA DEUXIEME REUNION DE SUIVI.**

102. La réunion a demandé à l'ONUDI, en coopération avec la CEA et la CEDEAO, de mener des consultations auprès des Etats membres afin d'organiser la deuxième réunion de suivi avant la tenue de la douzième Conférence des Ministres Africains de l'industrie, prévue au Botswana en 1995.

**X. Point 5 de l'ordre du jour: QUESTIONS DIVERSES**

103. Le thème de la prochaine journée de l'industrialisation en Afrique étant "le transfert de technologies et de l'ingénierie", la réunion charge le CRAT et le CRACFT de fournir aux pays membres la documentation appropriée et de préparer les supports techniques.

104. La réunion a lancé un appel aux associations professionnelles membres de la FAIAO pour qu'elles participent pleinement et régulièrement aux activités de la Fédération. Le représentant du Ghana a indiqué que la prochaine assemblée générale de la FAIAO aura lieu les 14 et 15 septembre 1993 à Accra.

105. La réunion s'est félicitée de la participation effective de la BAD à ses travaux et souhaite dorénavant une présence plus large des bailleurs de fonds et des institutions financières internationales et sous-régionales.

106. La réunion a recommandé que le Programme sous-régional de la deuxième DDIA soit soumis au Conseil des Ministres de la CEDEAO à sa prochaine session en vue de son examen par les Chefs d'Etat. La réunion a précisé que l'implication des Etats au plus haut niveau constitue une condition indispensable à la mise en oeuvre effective du Programme.

107. La réunion a recommandé également que le schéma directeur d'industrialisation de la CEDEAO en cours d'élaboration soit finalisé dans les meilleurs délais et tienne dûment compte du Programme sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest de la deuxième DDIA.

108. La réunion a remercié l'ONUDI d'avoir invité le secteur privé à contribuer aux débats et a recommandé que la même approche soit adoptée en ce qui concerne les prochaines réunions relatives au Programme.

## LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

-----

<u>PAYS/COUNTRY</u>	<u>NOM/NAME</u>	<u>FONCTION/TITLE</u>
<b>BENIN</b>	Cyprien LOKOSSOU	Directeur adjoint du Cabinet, Ministère de l'industrie
	Mohamed Fathiou ADEJOUMA	Industriel, Association nationale des industriels du Bénin (ASNIB)
<b>BURKINA FASO</b>	Boniface BOUGOUMA	Directeur, Direction de la promotion des investissements
	André PARE	Gestionnaire (Groupement professionnel des industriels)
<b>COTE D'IVOIRE</b>	Nagolo SORO	Directeur de la promotion industrielle et commerciale au Ministère de l'industrie et du commerce
	Kouadio ZA Bi	Directeur régional des mines et de l'énergie
	Germain G. AGUIE	Directeur général de l'OCPV
	Salif TRAORE	Sous directeur de l'agro-industrie, Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles
	Aïssata DOUCOURE	Sous directeur à la Direction de la promotion industrielle et commerciale (DPIC)
	Dieudonné KOUAME	Sous directeur, organisation sous régionale, Ministère de l'économie, des finances et du plan
	Mougo KOMENAN	Expert du Ministère de l'industrie et du commerce
	Dibié AHOUSI	Ingénieur, Ministère de l'industrie et du commerce

Ernest KOUAKOU	Chef de service agro-industrie, Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles
Agnin KRECOUMOU	Chef de service à la Chambre de commerce et d'industrie
Robert GNAGNE	Chef de service agro-industrie, Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles
Antonin YAO	Chargé d'études, Ministère de l'économie, des finances et du plan
Aba CAMARA	Chef d'études à la DCGTX
Jacques ANIN	Chargé d'études, CCIA
Church AKADJE	Direction de la promotion commerciale, Ministère de l'industrie et du commerce
Dr. NASSIROU	Chargé d'études économiques aux Grands Travaux
<b>GAMBIE</b>	
Fansu NYASSY	Economist, Ministry of Trade, and Industry
Kebba T. NJAI	Executive Secretary, Gambia Chamber of Commerce and Industry
<b>GHANA</b>	
S. E. ADDO	Deputy Director, Ministry of Trade and Industry
T. K. GYAU	Council Member, Association of Ghana Industries
<b>GUINÉE</b>	
Falilou BARRY	Directeur national du développement
Alpha I. SOUARE	Chef de Division des politiques et stratégies industrielles
Mohamed S. FOFANA	Secrétaire général de la Chambre de commerce

**GUINEE BISSAU**

Victor ARSENIO                      Directeur de la planification et de  
la législation au Ministère de  
l'industrie

**LIBERIA**

Julius C. W KROMA                  Deputy Minister, Ministry of  
Industry

Natty B. DAVIS                      Liberia Chamber of Commerce

**MALI**

Charles MOLINIER                    Directeur national adjoint des  
industries, Ministère de  
l'économie, des financements et du  
plan

Lassina TRAORE                      Organisation patronale des  
industriels

**MAURITANIE**

HAMADI O. Melmou                    Directeur de l'industrie au  
Ministère des mines et de  
l'industrie

Mohamed O. MHAYAM                 Secrétaire général, Fédération des  
industries et mines

**NIGER**

Hassane DIALLO                      Directeur du développement  
industriel, Ministère, de  
l'industrie et de l'artisanat

Ibrahima AMADOU                    Directeur de la NIGERAL

**NIGERIA**

J. S. OYADEYI                        Assistant Director (Planning),  
Federal Ministry of Industry

**SENEGAL**

Simon DIOH                            Directeur de l'industrie, Ministère  
de l'énergie, des mines et de  
l'industrie

Mor KANE

Secrétaire permanent du syndicat patronal des industries du Sénégal (SPIDS) Conseil national du Patronat du Sénégal (CNP) patronat)

**SIERRA LEONE**

M. F. LEWALY

Deputy Director of Industry  
Ministry of Trade and Industry

El Hadj MUSA KING

Président, Chambre of Commerce,  
Industry and Agriculture

**TOGO**

Segla AGBEIGNIGAN

Chargé d'études à la Direction du  
développement industriel

Savi de TOVE

Industriel.

ORGANISATIONS SOUS REGIONALES / SUB REGIONAL ORGANIZATIONS

-----

**A L G**

Keita Cheick Abdel KADER      Chef du Département infrastructure,  
industrie, mines

**CRACFT**

T. A DIALLO                      Programme Officer, Centre régional  
africain de conception et de  
fabrication

**CEAO**

Issaka IDE                      Directeur      du      développement  
industriel

**CEDEAO / ECOWAS**

K.D. OUEDRAOGO              Secrétaire exécutif adjoint, Chargé  
des affaires économiques

Kouadio KOFFI                Directeur      du      Département  
agriculture,      industrie      et  
ressources naturelles

Baragé LIMANE                Chef de la Division industrie

**CRAT / ARCT**

Ousmane KANE                Directeur exécutif adjoint

**FAIAO / FEWAMA**

Francis NJOAGUANI            Secrétaire Administratif

**FONDS CEDEAO / ECOWAS FUND**

Safietou HASSANE            Economiste, chargé des études

**MRU**

Justin B. BANGURA                      Head, Agro-Industry Division

**OMVS**

Brahima SIDIBE                          Expert agronome

---

**ORGANISATIONS REGIONALES / REGIONAL ORGANIZATIONS**

-----

**BAD / ADB**

Z. KHORSI                                  Ingénieur

**OGA/OAU**

Libère BUZINGO                          Chef du Département industrie et  
politiques industrielles

---

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES / INTERNATIONAL ORGANIZATIONS**

-----

**BANQUE MONDIALE / WORLD BANK**

Amparo SALLIVIAN                      Economiste

**CEA / ECA**

Iro ADDO                                  Economiste industriel

**CEA / ECA (MULPOC NIAMEY)**

Birane CISSE                              Economiste industriel

## ONUDI / UNIDO

Mundeke KAPEPULA	Coordonateur du Groupe de coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique
Gilles STEVENS	Senior Area Programme Officer, Programme Afrique
Hugues OLIVIER	Directeur de l'ONUDI en Côte d'Ivoire
Philippe SCHOLTES	Administrateur en développement industriel, service des stratégies et politiques industrielles
Aït YOUNES	Expert ONUDI à la CEDEAO
Sid BOUBEKEUR	Consultant en matériaux de construction

## PNUD / UNDP

Norman LAUZON	Représentant résident
Aissata CISSE	Chargée de programmes régionaux
Achille AKA	Chargé de programmes

**LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS**

<u>NOM/NOME</u>	<u>FONCTION/TITLE</u>	<u>ADRESSES/ADDRESS</u>	<u>TELEPHONE/PHONE</u>	<u>FAX</u>
SEGLA Agbénigan	Chargé d'Etudes à la Direction du Développement Industriel	B.P. 831 Lomé - TOGO	21-33-61	
S.E Addo	Deputy Director	Ministry of TRADE & Industry P.O BOX M. 47 ACCRA GHANA	66-54-21	
Brahima SIDIBE	Expert agronome	OWS B.P 3152 DAKAR (Sénégal)	22-06-68 23-45-30	
NJOAGUINI Francis	Secrétaire administratif	FEBWA/FAIAD, 77 OBAFENI Anolowo, MAY IKEJA P.O BOX 3835 LAGOS	96-74-82	93-23-43 61-36-35
KOHEMAN Mougo	Expert du Ministère de l'Industrie et Commerce	B.P V 65 Abidjan - COTE D'IVOIRE	21-65-27	21-42-30
Mme KHORSI Z	Ingénieur	Banque Africaine de Développement Côte D'Ivoire	20-45-87	20-49-86
T. A Diallo	Programme Officer	Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication (ARCEDEM) PMB 19 UI Post Office, Km9 IBADAN IMO Rd, IBADAN, NIGERIA	(022) 71-15-76/71-15-80	
Hassane Safietou	Economiste chargé des Etudes	Fonds CEDEAO B.P. 2704 Lomé TOGO	21-68-64	
HAMADI O. Meimou	Directeur de l'Industrie Minist. Mines et Industrie	B.P 387 NOUAKCHOTT	(2222) 572 66	535-82
Mohamed O. MHAYHAM	Secrétaire Général Federation des Industries et Mines (FIM)	B.P 691 MKC	539-74/569-53	532-62
AIT. YOUNES	Expert ONUDI RAF 88/047	UNDP - LAGOS		
AMADOU Ibrahim	Directeur NIGERAL	B.P. 12794 NIAMEY	73-49-22	73-37-21
PARE André	Gestionnaire (Groupement Professionnel des Industriels)	01 B.P 534 OUAGA 01	30-20-76	30-27-40
Quasane KANE	Directeur Exécutif Adjoint C R A T	B.P.2435 Dakar SENEGAL	(221)23-77-11	(221)23-77-13
AKA Achille	Chargé de Programme	01 BP. 1341 Abidjan	21-13-41	
Justin B. Bangura	HEAD, AGRO-INDUSTRY	Mano River Union Secrétariat FREETOWN	22-35-64	

ALHADJI Musa King	Président, Chambre de Commerce (SIERRA LEONE) Industry & Agriculture	B.O. BOX 1173 FREETOWN	22-64-39	
MUHAMMAD S. Fofana	Secrétaire Général Chambre de Commerce	B.P. 545 CONAKRY	44-40-15	
ALPHA I. SOUARE.	Chef de Division Politiques Et Stratégies Industrielles	B.P. 468 Conakry - GUINEE	44-18-31	44-42-19
IDE Issaka	Directeur Développement Indust. de la CEAO	CEAO 01 BP 634 OUAGA 01	30-61-87	30-61-96
KEITA CHEICK KADER	Chef Département Infrast. Industrie - Mines	01 B.P. 619 OUAGA 01 Autorité Liptako Gourma (ALG)	30-61-48/49	
DIALLO Hassane	Directeur du Développement Industriel	Minist. Industrie et Artisanat du Niger B.P. 11700 Niamey	73-87-34	
IGECOUNDU Agnin	Chef de Service Chambre de Commerce et d'Industrie	01 B.P 1399 Abidjan 01	33-16-00	
BALLIVIAN Aspero	Economiste Banque Mondiale	B.P 1850	44-22-27	
BOUGOUMA Boniface	Directeur Promotion des Investissements	Direction Générale du développement Industriel 01 B.P. 258 OUAGA 01	30-73-04 /42	
FANU Myassy	Economist	Min. of Trade, Industry	28023, 26600	
M. F Lwely	Deputy Director of Industries	Min of Trade & Indust FREETOWN	22-27-06	
Victor ARSENIO B.	Directeur de la Planification et de la Législation	DGI C P 311 BISSAU	22-16-70	20-16-34
J. S OYADEYI	Assistant Director (Planning)	Federal Ministry of Industry Abuja - NIGERIA	09-23-41-367	09-2341919
CISSE Birane	Economiste Industriel	MULPOC/CEA BP 744 NIAMEY	72-29-61	72-28-94
IRO/Addo	Economiste Industriel	CEA/IHSD BP 3005 ADDIS-ABEBA	51-72-00 -9	(251)(1)51441
AHOUSI Dibié	Ingénieur (Mini. Indust RCI)	20 B.P. 1271 Abidjan 20	21-86-25	
DOUCOURE Aissata	Sous/Direct à la DPIC	MIC B.P. V 65 Abidjan	22-82-39	
ADEJOLUFA	Industriel (ASNIB)	B.P 03/1474 Cotonou	25-50-67 /30-01-23	
SAVI de TOVE	Industriel	B.P. 936 Lomé	21-18-20	
TRAORE Lassina	Industriel (Mali)	B.P. 2445 Bamako (MALI)	22-63-11	
T. K Gyau	Council Member Association of Ghana Industries	P.O BOX 8198 ACCRA	66-54-71	
LOKOSSOU Cyprien	Directeur Adjoint de Cabinet Ministère Industrie BENIN	B.P 363 Cotonou	30-18-66	33-15-20

ZA Bi Kouadio	Directeur Régional des Mines et de l'Energie Abidjan	20 B.P. 877 Abidjan 20	21-17-35	
MOHAMED FADEDJOUHAS.G/SNIB		B.P. 05/1424	30-01-23	
MOLINIER Charles	Directeur National Adjoint des Industries	B.P. 278 Bamako (MALI)	22-57-56	
AKADJE Church J.	Direction Promot <sup>e</sup> Commerciale MIC Côte d'Ivoire	B.P. V 142 Abidjan	21-08-25	
Dr NASSIROU	Chargé d'Etudes Eco.	04 B.P. 945 Abidjan 04	44-32-40 P:1184	44-56-66
AGNIDE Taofick				
AGUIE A. Germain	Directeur G.	OCPV Km 18 BP V 204 Abidjan	39-02-77	39-01-42
TRAORE Salif	S/Directeur Agro-Industrie	MINAGRA/DAI	21-25-70 / 21-60-71	
KOUAKOU Ernest	Chef de Service A I	"	"	
GNAGNE Robert	Chef de Service A I	"	"	
KOUAME Dieudonné	S/Directeur Org. s/régionale	MEFP	22-53-84	
YAO Antonin	Chargé d'Etudes	MEFP	22-53-84	
CAMARA Aba	Chargé d'Etudes	DOSTX 04 B.P 945 Abidjan 04 COTE D'IVOIRE	44-32-40	44-56-66
SORO Nagolo	Directeur	DPIC/MIC	21-37-35	
ANIN Jacques	Chargé d'Etudes	CCIA B.P V 68 Abidjan	22-40-72	
KOFFI Kouadio	Directeur D/Agriculture Industrie et Ressources Naturelles	CEDEAO PMB 12745 Lagos	26-00-860-4	26-00-869
Philippe SCHOLTES	Industrial Development Officer	ONUDI B.O BOX 300 A- 1400 VIENNE	+43 1 211315073	+43 1 232156
K.D OUEDRAOGO	Secrétaire Exécutif Adjoint Chargé des Affaires Economiques	CEDEAO PMB 12745 Lagos NIGERIA	26-00-860-4	26-00-869
LIMANE Baragé	Chef Division Industrie	CEDEAO PMB 12745 Lagos NIGERIA	26-00-860-4	26-00-869
BARRY Fallou	Directeur National du Développement Industrie	B.P. 468 CONAKRY	44-34-50	44-42-19
KROMA Julius C.W	Deputy Minister	LIBERIA	22-20-81	22-33-86
Gilles STEVENS	AREA Programme Officer	ONUDI P.O BOX 300	43/1/211313690	
KEBBA T. NJAI	Executive Secretary Gambia Chamber Of Commerce and Industry	P.O BOX 333 BANJUL The Gambia	27042/27765	29761
HUGUES Olivier	Directeur ONUDI	01 B.P 1747 Abidjan 01	21-13-41	22-14-3

Première réunion de suivi  
sur la mise en oeuvre du Programme  
sous-régional de la deuxième DDIA  
pour l'Afrique de l'Ouest\*

Abidjan, Côte d'Ivoire, 14-18 juin 1993

**PROGRAMME**

Lundi, 14 juin 1993

Matin	08.30 - 09.30	Inscription
	09.30 - 10.30	Ouverture de la réunion (Point 1 de l'ordre du jour)
	10.30 - 11.00	Cocktail de bienvenue
	11.00 - 12.30	Organisation de la réunion (Point 2 de l'ordre du jour)
Après-midi	15.00 - 16.15	Problèmes et contraintes du secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest (Chapitre I du document PPD. 241 (SPEC.) Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest - Point 3 de l'ordre du jour)
	16.15 - 16.30	Pause
	16.30 - 18.00	Suite des travaux Problèmes et contraintes du secteur manufacturier en Afrique de l'Ouest

---

\* Cette réunion est organisée par l'ONUDI, en coopération avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et le Gouvernement ivoirien.

Mardi, 15 juin 1993

Matin	09.00 - 10.30	Mise à exécution du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest (Chapitre II Point 3 b de l'ordre du jour)
	10.30 - 10.45	Pause
	10.45 - 12.00	Suite des travaux. Mise en exécution du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest
Après-midi	15.00 - 16.15	Grandes lignes d'un programme d'action (Chapitre III - Point 3 c de l'ordre du jour)
	16.15 - 16.30	Pause
	16.30 - 18.00	Suite des travaux. Grandes lignes d'un programme d'action

Mercredi, 16 juin 1993

Matin	09.00 - 10.30	Détermination des priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la DDIA pour l'Afrique de l'Ouest (document ECA/IHSD/IPPIS/0017/92 - Point 3d de l'ordre du jour)
	10.30 - 10.45	Pause
	10.45 - 12.00	Suite des travaux. Détermination des priorités sous-régionales et nationales dans le cadre de la DDIA pour l'Afrique de l'Ouest
Après-midi	15.00 - 16.15	Proposition d'une démarche opérationnelle d'exécution du Programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest (Chapitre III - Point 3e de l'ordre du jour)
	16.15 - 16.30	Pause

16.30 - 18.00 Suite des travaux. Proposition d'une démarche opérationnelle d'exécution du programme sous-régional de la deuxième DDIA pour l'Afrique de l'Ouest  
Dates et lieu de la deuxième réunion de suivi (Point 4 de l'ordre du jour)  
Questions diverses (Point 5 de l'ordre du jour)

Judi. 17 juin 1993

Journée entière: Rédaction du rapport et des recommandations de la réunion

Vendredi. 18 juin 1993

Matin : 10.45 - 12.00 Adoption du rapport et des recommandations de la réunion (Point 6 de l'ordre du jour)

Après-midi: 15.00 - 17.00 Suite des travaux. Adoption du rapport et recommandations de la réunion

17.00 - 18.00 Clôture de la réunion (Point 7 de l'ordre du jour)

---